

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 mars 2016**

OBJET

**24 – FOND DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC
LOCAL I : Ad'AP / ANNEE 2016**

N° 2016-03-24

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mars 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 24

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Catherine RENAUDEAU, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Valérie ROBERT, Chantal PERRUCHET, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 5

**Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine HENRY**

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....24
ayant un pouvoir...5
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Le gouvernement a annoncé, lors du comité interministériel aux ruralités du 14 septembre 2015, son intention de soutenir l'investissement public local par diverses mesures représentant un milliard d'euros (800 M€ pour la création d'une dotation de soutien à l'investissement des communes et EPCI, 200 M€ de majoration des crédits de la DETR et 85 M€ supplémentaires pour le fonds de compensation de la TVA).

Dans ce cadre, l'article 159 de la loi de finances 2016 a créé une dotation budgétaire de soutien à l'investissement des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) d'un montant total de 800 M€ répartie en deux enveloppes de 500 M€ et 300 M€.

Publié le 29/03/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE24-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016

La première enveloppe est consacrée aux projets de grande priorité d'investissement des communes et de leurs établissements publics à fiscalité propre (EPCI). Ce fonds a vocation à accompagner le financement de projets structurants, au plan local, inscrits notamment dans les priorités suivantes :

- rénovation thermique des bâtiments publics
- transition énergétique (meilleure maîtrise de la consommation d'énergie ou réduction de la part d'énergie fossile dans la consommation)
- développement des énergies renouvelables
- mise aux normes accessibilité des équipements publics
- développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
- développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements : projets d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants, y compris l'accueil de réfugiés.

Seuls les projets d'un montant supérieur à 100 000 € HT sont éligibles. Le taux de subvention sera compris entre 20 % et 50 % (voire 60 % dans certains cas particuliers).

Après avis de la Commission municipale Aménagement tenue le 09 mars 2016, le projet suivant est proposé en priorité au titre de l'enveloppe I du FSIPL 2016 :

- La mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée dans la commune de Treillières.

- Ce projet appartient à la catégorie : « Projets de mise aux normes accessibilité des équipements publics ».

- L'opération soumise à la demande de subvention présente un montant global hors-taxe de 327 237 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- DE SOLLICITER une subvention auprès de la Préfecture de Loire-Atlantique au titre du Fond de soutien à l'investissement public local I 2016, pour la mise aux normes accessibilité des équipements publics ;

- DE DONNER délégation à M. le Maire pour signer tous documents nécessaires se rapportant à cette opération ;

- DE S'ENGAGER à la réalisation de ces opérations.

Pour extrait conforme,

Le 24 mars 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160324-2016-03-24-DE24-
DE
Date de télétransmission : 29/03/2016
Date de réception préfecture : 29/03/2016